



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0083**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 novembre 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT CA28 0083  
RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

---

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté en ligne.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
Ce 20 novembre 2023**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza